



Circulaire de rentrée, année scolaire 2013-2014

Le mot de rentrée du chef d'Établissement :

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Cette rentrée est marquée, comme très probablement l'année scolaire, par de nombreux débats et articles sur la semaine de 4,5 jours.

Nous pouvons lire quelquefois que ce sera une année de transition, d'expérimentation. Certes, l'année devra nous permettre d'approfondir le travail déjà engagé sur l'établissement, avec la municipalité et la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Mais elle ne peut pas être une année de transition ou d'expérimentation pour les élèves : les enfants doivent pouvoir bénéficier, quelques soient les évolutions législatives, d'une qualité d'enseignement, d'encadrement de qualité. C'est leur avenir qui se construit ! Vous pouvez compter sur la détermination et le dévouement de l'équipe pédagogique.

Comme l'an dernier, nous associerons chaque fois que possible les familles dans les réflexions pour préparer le passage à la semaine de 4, 5 jours à la rentrée 2014 par l'intermédiaire de représentants de parents de l'APEL, par des enquêtes et en vous transmettant au maximum les informations.

L'aspect organisationnel de la mise en place de la semaine de 4,5 jours est important pour la gestion de nos vies quotidiennes, l'organisation des services, etc. Cependant, la priorité doit être le sens que nous entendons donner à cette nouvelle organisation au travers les projets éducatifs. Il convient d'y travailler au moins autant que sur la future organisation de la semaine.

L'école Notre Dame de Liesse, de par sa liberté offerte par le contrat d'association avec l'Etat, ne passera à la semaine de 4,5 jours que si la collectivité publique (mairie) donne des moyens paritaires à tous les enfants de la commune au niveau organisationnel et si l'organisation mise en place offre aux élèves une meilleure qualité d'enseignement et des activités périscolaires qui donnent du sens aux apprentissages, à leur développement de futur citoyen.

L'école Notre Dame de Liesse recherche en permanence à être une source d'innovations, que les adultes qui entourent les enfants à l'école développent de nouvelles pratiques, innove, s'adaptent au monde et aux enfants d'aujourd'hui, montrent l'exemple. Nous allons poursuivre des projets comme le développement de l'école numérique, les temps éducatifs à l'heure de midi, l'apprentissage de la différence et la lutte contre toutes les formes d'incivilités (petites violences verbales, physiques...), le développement de la pratique des langues étrangères et poursuivre les efforts pour améliorer l'hygiène et la sécurité à l'école. L'année sera aussi marquée par des formations communes entre les professeurs de l'école et du collège sur le thème : « Repenser le travail de l'élève à travers l'apport des neurosciences, les intelligences multiples ».

Je souhaite à chacun de vos enfants, une année pleine de découvertes et de rencontres, une année où ils développeront leur désir et le plaisir de connaître et d'apprendre.

L'actualité de la rentrée pour l'éducation nationale, de l'enseignement catholique :

L'actualité de l'enseignement catholique de France est marquée par la promulgation d'un nouveau statut pour l'enseignement catholique (texte de référence pour l'organisation du réseau enseignement catholique) et la nomination d'un nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique, Monsieur Pascal Balmand. Voir à l'adresse suivante, une interview au magazine la Croix : <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Les-priorites-de-Pascal-Balmand-nouveau-patron-de-l-enseignement-catholique-2013-08-25-1002299>



L'actualité de la rentrée pour notre école :

Pour notre établissement, cette rentrée sera marquée par l'ouverture, comme les années précédentes, d'un nouveau niveau de classe bilingue (français-breton), le niveau de CE2 qui complètera les niveaux de PS, MS, GS et CP, CE1. Une troisième classe au sein de cette filière s'ouvre. Nous accueillerons une nouvelle enseignante Caroline Lunven-Riou en CE1-CE2. L'Enseignement Catholique du Finistère compte 19 sites d'écoles sur lesquels existent des classes bilingues français /breton. Cela représente au total 60 classes et environ 1400 élèves. Dans une classe bilingue, le français et le breton sont enseignés à parité. Les classes bilingues sont intégrées à l'école et participent aux mêmes projets pédagogiques. Les élèves suivent les mêmes programmes et atteignent les mêmes objectifs que les élèves qui sont en filière monolingue. Le collège Saint-Stanislas propose depuis la rentrée 2010 aussi une filière bilingue.



Comme le montre de nombreuses études, l'apprentissage des langues étrangères, dès le plus jeune âge, est un atout pour les enfants. A partir de cette rentrée, des temps d'initiation à l'anglais seront mis en place pour les élèves de PS au CM2 grâce à l'intervention, 2 fois par semaine par classe, d'une professeur d'origine britannique, Sharon Monique.



Durant l'été, grâce au travail de nombreux bénévoles, deux classes du rez-chaussée de l'école primaire ont été entièrement rénovées (dépose et construction de nouvelles cloisons, faux-plafond, changement des fenêtres, installation électrique).

Deux nouveaux panneaux de basket ont été installés sur la cour arrière de l'école primaire en remplacement de vieux panneaux.



Pour mieux sécuriser les cours, le matin lors de l'accueil des élèves, des projecteurs électriques de haute puissance ont été installés permettant ainsi un parfait éclairage des cours et des chemins d'accès à l'école primaire.



Comme cela a été fait précédemment à l'école maternelle, pour la sécurité des élèves, l'ensemble du site de l'école primaire sera fermé durant les heures de cour. Les portails gris, côté collège seront fermés à 8h45 et à 13h35 jusqu'aux heures de sortie. Aucune entrée, ni sortie ne seront possibles durant les heures de cour par cet accès. Le portail de l'accès principal (rue des écoles – portail vert) sera prochainement équipé d'un vidéophone, d'un système automatique d'ouverture contrôlé du secrétariat. C'est maintenant le seul accès à l'établissement scolaire durant les heures de cour. Bien évidemment, durant les temps d'accueil et lors des sorties, l'ensemble des portails seront ouverts.

Afin de sécuriser au mieux les sorties des élèves à l'école primaire, des cartes de sortie seront mises en place durant cette première semaine d'école (voir circulaire remise aux élèves concernés). Pour pouvoir sortir de l'école seul, l'élève devra présenter au surveillant une carte de sortie. L'élève sans carte ne sera pas autorisé à sortir si de ses parents ne sont pas présents. Les parents venant récupérer leur enfant à la sortie de l'école devront maintenant les attendre directement dans les cours de l'école.

Sur le site de la maternelle, afin de résoudre le problème de la flaque-piscine sur le parking et le chemin piéton, un nouveau puit perdu a été construit et un trottoir construit.



Dans le cadre du passage vers l'école numérique, 3 nouvelles classes ont été équipées de tableaux blancs interactifs (TBI) portant à 14 le nombre de classe équipée. L'ensemble des classes de primaire possède maintenant un TBI dans sa classe. L'intérêt majeur du TBI, complété par la salle informatique et les Ipad, est de favoriser l'interactivité entre professeur et élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants.

L'interactivité est vraiment ce qui fait tout l'attrait du TBI qui peut être comparé à une sorte d'écran d'ordinateur géant, et permet donc d'intégrer naturellement l'informatique au sein de la séance d'apprentissage. Les élèves se familiarisent ainsi au jour le jour à l'environnement informatique, à l'utilisation d'un traitement de texte, à la recherche sur Internet. Le TBI offre une large surface de projection visible par tous, et sur laquelle chacun peut intervenir. Cela permet de placer toute la classe dans la même situation d'apprentissage, en étant sûr que tous les élèves visualisent exactement la même chose, et avec une attention certainement plus forte que devant un manuel ou une photocopie. Cela permet de développer de nombreuses possibilités de travaux en commun : rédaction collective d'un texte, découverte des pages préalablement numérisées d'un album, navigation sur Internet... Sans le TBI ce type d'expériences serait impossible, ou du moins beaucoup plus difficile à mettre en œuvre. En classe, le TBI permet aussi de gagner du temps sur les tâches courantes : copie de la consigne au tableau, réalisation de figures complexes, tableaux, graphiques.... Ces 3 tableaux ont été financés à 100% par l'APEL.

L'équipe pédagogique et la direction ont défini, comme une priorité majeure de continuer la lutte contre les petites incivilités, les petites violences et l'éducation à la différence à travers un travail dans chaque classe autour des règlements, dès qu'un problème se présente. L'école est aussi un lieu où l'on apprend à vivre ensemble à travers des discussions et des sanctions éducatives chaque fois que nécessaire. Nous comptons sur le soutien éducatif des familles. En complément du règlement de l'établissement, un permis de conduite (ou permis à point) sera mise en place au cours du premier demi-trimestre. Ce permis sera un outil pédagogique supplémentaire qui indiquera les devoirs, les obligations des élèves non respectées, les sanctions qui en découlent. Il permettra aussi de valoriser les élèves ayant un comportement exemplaire.



L'an dernier, l'organisation des temps de récréation avait été revue (récréation par niveau de classe). Cette nouvelle organisation a été reconduite pour cette année.

Sur l'heure de midi, l'organisation du service de la cantine des maternelles et des CP et du self pour les CE1 au CM2 a été revue. Le personnel a été renforcé pour permettre une meilleure accompagnement des plus jeunes et une meilleure surveillance pour les plus grands.

L'expérimentation, l'an dernier, proposant au CE1 au CM2 des activités périscolaires durant l'heure de midi a été pérennisée. 6 personnels complétés de bénévoles proposeront des activités sportives, éducatives, culturelles ou artistiques pour les élèves volontaires tous les midis de 12h30 à 13h20.

Cette rentrée est aussi marquée par la disparition de l'ADP (aide directe personnalisée précédemment proposée aux élèves de CP au CM2) et la mise en place d'APC (atelier pédagogique complémentaire). Les APC, qui sont un des éléments décidés par le ministère dans le cadre de la réforme des 4, 5 jours, seront des ateliers qui concernent tous les élèves de MS au CM2. Les APC seront encadrés par les professeurs de 12h40 à 13h20. Des activités en lien avec la classe seront proposés aux élèves : aide au travail personnel, activités de découvertes sportives, culturelles, artistiques ou des activités de réflexion. Les APC seront proposés les lundis aux élèves de GS, les mardis aux élèves de CM1 et CM2, les jeudis aux élèves de CP, CE1, CE2 et les vendredis aux élèves de MS.

Durant les prochaines semaines, en cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), des espaces numériques de travail seront mis en place. Le travail à faire à la maison sera publié quotidiennement.

Enfin, dans le cadre des orientations nationales de l'Enseignement Catholique, notre école continuera le travail entamé l'an dernier de réflexion pédagogique pour finaliser le nouveau projet d'établissement.

La direction de l'établissement : un chef d'établissement et un conseil de direction

L'école Notre Dame de Liesse est une école qui accueille 600 élèves encadrés par 50 personnes. Depuis l'an dernier, le chef d'Établissement a choisi d'être accompagné par un conseil de direction qui est une instance de réflexion, de concertation supplémentaire dans l'établissement. Ce conseil de direction est composé de :

- Yann Paranthoën : responsable du site de l'école primaire en cas d'absence du chef d'établissement et responsable administratif de l'ensemble de l'établissement en cas d'absence prolongée du chef d'établissement
- Patricia Cam : responsable du site de la maternelle en cas d'absence du chef d'établissement et de la gestion du personnel en cas d'urgence ou d'absence en liaison avec le chef d'établissement
- Anne Farou : représentante du cycle 1 (PS, MS, GS)
- Cécile Le Rest : représentante du cycle 2 (CP, CE1)
- Caroline Talarmain : représentante du cycle 3 (CE2, CM1, CM2)

Présentation de l'équipe éducative et de la répartition des classes :



Niveau	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
TPS/PS	PS A	Janine LE DUFF	PS B	Anne LE GAC	PS /GS	Anne Laure Farou
MS	MS A	Véronique TREHORET	MS B	Patricia CAM		
GS	GS A	Katell Simler (lundi et mardi) et Martine Pottier (jeudi et vendredi)	GS B	Martine Mazé		
CP	CP A	Denise GALLEE	CP B	Anne GUEGUEN		
CE1	CE1 A	Cécile LE REST	CE1 B	Françoise LAMOUR	CE1 /CE2	Yann PARANTHOEN
CE2	CE2 A	Josiane DENIS (lundi, jeudi et vendredi) et Sandra Morvan (mardi)	CE2 B	Marie GARNIER		
CM1	CM1 A	Patricia BARBOT	CM1 B	Estelle Colin	CM1 C	Christelle DUCRET
CM2	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Marie ROHOU	CM2 C	Christelle BLAZE-GELEBART (mardi, jeudi, vendredi) et Sandra Morvan (lundi)
BILINGUE	PS/MS	Aude LE ROUX (lundi, mardi) et Nathalie VIGOUROUX (jeudi et vendredi)	GS/CP	Christine QUEAU-MORENO	CE1/CE2	Caroline LUNVEN - RIOU (lundi, mardi, jeudi) et Elisabeth de Coligny (vendredi)
CLIS		BALCOU Erwan				

L'équipe enseignante est aidée par :

- Marie Rouxel, monitrice éducative du CP au CM2
- 6 ASEM (agent de service des écoles maternelles) : Jeanine Canté (PS A), Aimée Le Bars (MS, GS, PS), Sylvie Pompidou (MS et GS), Pascale Ségalen (PS B), Mélina Capitaine (PS/GS), Delphine Bellec (PS/MS bilingues)
- Une agent de service de l'école primaire (ménage des lieux communs et des classes) : Tiffany Appéré
- Une aide éducatrice dans les classes bilingues : Annie Guézenoc

- 10 AVS (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation d'handicap) : Nadine Vanhove , Sylvain Bloc'h, Justine Belec, Annie Drussel, Nadia Madrigal, Katia Besset, Sonia Colin, Chantal Soubigou, Renée Le Corre, Corinne Doussal.
- Un intervenant en langue anglaise (maternelle) : Sharon Monique.
- Un ouvrier d'entretien : André Le Ru
- Une secrétaire-comptable : Marie-Jo Squiban (voir plus loin)
- Fabien Nicol, éducateur sportif (intervention de six semaines par classe tout au long de l'année).

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2)

Matin : accueil à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h40 – Sortie à 11h50

Après – midi : accueil à 13h15 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h35

Fermeture des portails à 8h45 et 13h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis, les samedis

** Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Une surveillance est assurée de 8h10 à 8h25 par un personnel OGEC. Les enfants présents sur la cour avant 8h10 peuvent être conduits à la garderie au frais des familles.*

Les enfants mangeant à la maison à midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 12h30.

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) :

Horaires : 8h40 à 11h50 et de 13h30 à 16h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis, les samedis

De 7h00 à 8h29 : accueil des enfants par le service de la garderie péri-scolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h30 à 8h40 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande sections se fera dans les classes par les enseignantes.

Les cours commencent à 8h40. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h45 dernier délai.

Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h45.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h15 jusqu'à 13h30. Les enfants de PS seront à déposer en salle de sieste et les élèves de MS et GS sur leur cour de récréation. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h35.

A 11h50 et à 16h35, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes (classes de PS : à l'entrée de la classe dans le couloir – Classes de MS et GS : par la porte d'accès à la cour de récréation)

Afin de ne pas perturber la fin des cours et surtout le transfert des enfants à la cantine ou à la garderie, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs. MERCI pour votre compréhension.

Garderie périscolaire :

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école maternelle, Allée Verte tous les matins à partir de 7h00.

Le soir, jusqu'à 19h00, les élèves de maternelle sont accueillis au sein de l'école maternelle et les élèves de primaire dans la salle ludique sur le site du primaire (local au-dessous de la salle informatique).

Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription qui est à retirer au secrétariat de l'accueil de loisirs (Ty-Colo, allée du chemin de Fer, 29290 Saint-Renan – 02 98 84 91 95)

La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan.



Cantine :

Les enfants qui mangent à la cantine le signalent à leur enseignant le matin en arrivant (ou les parents en maternelle).

Les repas des élèves de PS, MS, GS et CP sont servis à la cantine, allée verte (12h00 : élèves de PS et en alternance à 12h ou 12h35 : élèves de MS, GS et de CP).

Les repas des élèves de CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas. (11h55 : élèves de CE1 – 12h00 : élèves de CE2 – 12h05 : élèves de CM1 et de CM2).

Le coût du repas pour les enfants de Saint-Renan est de 3,45 euros (ou de 4,20 euros pour les enfants des autres communes). Les enfants renanais bénéficient d'une remise de 0,75 € (subvention municipale).

Les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école. Il n'y a pas de fonctionnement au ticket.

Pour tous les enfants de l'école sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.

Dans les circulaires qui vous seront remis le premier jour d'école, vous trouverez une circulaire ALLERGIES ALIMENTAIRES que vous voudrez bien remplir et transmettre rapidement à l'école. Elle sera transmise au gestionnaire de la cantine en cas d'allergies ou de régime.



Informations au sujet des maladies et hygiène :

Évidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée à un milieu scolaire et des mains propres.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...

Santé publique, le tabac :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, pris en application de l'article L. 3511-7 du Code de la santé publique interdit de fumer au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Merci de votre vigilance.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

Il convient de rentrer et de circuler dans le parking de l'école maternelle à vitesse réduite, même hors des horaires de l'école notamment quand vous vous rendez à la garderie.

En maternelle, merci de respecter les 2 places réservées aux handicapés.

A l'école élémentaire, il est maintenant interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.



Traverser le collège pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

La Direction et les professeurs d'EPS du collège demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire d'emprunter les allées pour ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

Classes de CP et classe bilingue GS/CP/CE1 :

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP et de GS/CP bilingue de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

En début d'année les parents des élèves de GS de la classe bilingue remettront systématiquement leur enfant à l'enseignante et le récupéreront auprès de l'enseignante.

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

Cette année, la feuille de renseignement et les circulaires sont à nouveau pré-remplies et elles sont toutes regroupées dans un seul dossier (hormis la partie facturation). Merci de rectifier les erreurs et de la compléter rapidement et au plus tard le lundi 9 septembre.

Pour les familles en situation de divorce ou séparation conflictuelle qui souhaitent que les circulaires soient adressées systématiquement en double, merci d'en avvertir rapidement le secrétariat de l'école (dans tous les cas, les bulletins trimestriels et les décisions d'orientation sont remises systématiquement aux 2 parents).

Assurances : assurance individuelle – accident corporel – *aucun document à fournir*

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Les déclarations d'accidents scolaires ou extra-scolaires seront dorénavant faites par le directeur de l'école systématiquement. En cas d'accident en dehors de l'école (durant les week-ends, les vacances), une déclaration peut être faite aussi par l'école. Il convient de penser à le signaler au directeur.

Sur simple demande, le directeur fournira aux familles une attestation d'assurance en individuelle accident (cela peut-être nécessaire pour s'inscrire à des activités sportives ou à des centres de loisirs).

Depuis le 1^{er} septembre, l'école a souscrit un nouveau contrat qui renforce les indemnités et qui facilite les prises en charge

Assurances : responsabilité civile – *aucun document à fournir*

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui.

Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais. Là encore, vous n'avez plus à fournir d'attestation d'assurance.

Uniquement si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Absences :

En cas d'absence, pour les enfants à partir du CP, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h30, en indiquant le motif. Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par téléphone, aux parents. Dans tous les cas, les parents doivent faire connaître le motif de l'absence par écrit avec éventuellement production d'un certificat médical.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible vingt-quatre heures avant.

A partir du CP, des formulaires d'absence ont été remis à votre enfant (feuille de couleur bleue dans le carnet de correspondance qui est rangé la pochette-circulaires) pour justifier ou prévenir une absence.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

En maternelle, merci de prévenir l'enseignante de votre enfant en cas d'absence programmée. A partir de la MS, une fréquentation scolaire régulière est fortement conseillée afin d'optimiser la réussite de votre enfant.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI en 2012-2013, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit dans le carnet de correspondance de l'enfant.



Le règlement de l'école, charte d'utilisation des outils informatiques, pochette-circulaires, carnet de liaison :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte informatique. Nous vous demandons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant. Ce règlement et cette charte sont des documents pédagogiques à destination des enfants. Le règlement intérieur complet et la charte complète sont disponibles sur notre site internet ou au secrétariat de l'école.

Tous les enfants, à partir du CP, ont reçu à la rentrée une pochette-circulaires. Cette pochette-circulaires contient un cahier qui sert de cahier de liaison. Ce cahier permet des communications entre l'enseignant de votre enfant et vous. Il contient après les renseignements administratifs :

- ☞ le règlement de l'école, la charte informatique en version enfant.
- ☞ Les pages blanches suivantes sont réservées à la communication entre les familles et l'école (demande de rendez-vous, informations urgentes à transmettre).
- ☞ Des formulaires d'autorisation de sortie régulière (à compléter quand votre enfant s'absente régulièrement de l'école pour un suivi par un service de soins comme l'orthophonie)
- ☞ Des formulaires d'autorisation de sortie exceptionnelle (à compléter quand votre enfant s'absente de manière exceptionnelle de la classe pour par exemple un rendez-vous à l'orthodontiste) – couleur orange
- ☞ des bulletins de retard – couleur jaune
- ☞ des bulletins d'absence (à remplir systématiquement après une absence ou quand une absence est prévue) – couleur bleu
- ☞ De nouvelles pages blanches qui serviront de fiches de remise de circulaires à signer dès qu'une circulaire est remise.

Ecole :
Adresse :
Ville :
Téléphone :
Courriel :
2, rue des écoles - 22200 Saint-Marc
Téléphone : 02 98 84 33 27 - courriel : direction@lianez.fr

Carnet de Liaison

Nom :
Prénom :
Classe :

Externe Demi-pensionnaire Transport Scolaire

Année scolaire 20... / 20...

En maternelle, l'enseignante de votre enfant vous remettra régulièrement la pochette du facteur qui contiendra les circulaires. Merci de la rapporter dès le lendemain.

Cette année, vous aurez, à nouveau la possibilité, de recevoir les circulaires par la liste de diffusion électronique de l'école. Si vous choisissez cette solution, votre enfant vous demandera, aussi, de signer les pages blanches de remise de circulaires afin de nous assurer que vous avez bien reçu les circulaires.

Bulletins d'informations :

Un bulletin d'informations est publié le premier jour d'école de chaque mois. Pensez à la réclamer à votre enfant ou/et à regarder votre boîte aux lettres électroniques. Les bulletins seront archivés sur le site internet de l'école.

Site internet de l'école :

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://liesse.fr>. Une mise à jour importante a été faite durant les vacances. L'ensemble des publications de l'an dernier sont disponibles dans la rubrique « Souvenirs de l'année 2011-2012 ».

Calendrier, les mercredis travaillés, le pont et les journées sans école :

Mercredis travaillés : mercredi 13 novembre (rattrapage vacances de la Toussaint) et mercredi 11 juin (rattrapage du pont de l'ascension).



Rentrée scolaire des élèves	Mardi 3 septembre 2013	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 18 octobre 2013	Lundi 4 novembre 2013
Vacances de Noël	Vendredi 20 décembre 2013	lundi 6 janvier 2014
Vacances d'hiver	Vendredi 28 février 2014	lundi 17 mars 2014
Vacances de printemps	Vendredi 25 avril 2014	lundi 12 mai 2014
Vacances d'été	Vendredi 4 juillet 2014	inconnu

Le vendredi 11 octobre ne sera pas travaillé (formation commune école-collège).

Le vendredi 30 mai ne sera pas travaillé (pont de l'ascension).

Le directeur et l'équipe pédagogique rappellent aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous... La scolarité à partir de 6 ans est obligatoire.

Ecole élémentaire, les périodes trimestrielles et les remises des bulletins :

Période 1 : 3 septembre au 1 décembre (remise bulletins, cycle 3 : mardi 3 décembre – cycle 2 : lundi 2 décembre)

Période 2 : 2 décembre au 23 mars (remise bulletins, cycle 3 : mardi 25 mars – cycle 2 : lundi 24 mars)

Période 3 : 24 mars au 4 juillet (remise bulletins, cycle 3 : mardi 24 juin – cycle 2 : lundi 23 juin)

Accompagnement scolaire – Devoirs du soir à l'école :

L'activité d'accompagnement scolaire, organisée par les services de la mairie, se déroule deux fois (lundi et / ou jeudi) par semaine pendant la période scolaire, de 17h à 18h.

Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charges par des bénévoles après avoir pris leur goûter en garderie périscolaire, ils participent à l'activité et sont ensuite ramenés dans les garderies. Ce service commencera au mois d'octobre. Une circulaire vous parviendra prochainement.

Enseignante spécialisée – disposition d’adaptation :

Anne Tritschler est l’enseignante du dispositif d’adaptation de l’école. Elle sera présente deux journées sur l’école (les lundis et les mardis). Il s’agit d’une enseignante spécialisée, maître E qui interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l’enseignant titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d’apprentissage (par groupe de 2 à 4 enfants). Par exemple, elle travaillera pendant 45 minutes deux fois par semaine pendant six semaines avec trois enfants de CE2 pour retravailler la notion non acquise de l’écriture additive ou soustractive.

Avant toute intervention avec un enfant, elle rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.



Scolarisation des élèves handicapés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l’égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d’assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- ☞ reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés
- ☞ conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ☞ réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d’une réunion d’équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l’équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L’enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l’enseignant référent est :

Madame Chrystèle Vince, collège Saint Stanislas, 2 voie Romaine, 29290 Saint-Renan

Tél : 02 98 05 36 96 – Mail : ddec29.c-vince@ecbretagne.org

Permanence : tous les mardis de 13h30 à 16h00

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d’éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l’école. En maternelle, les temps d’éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l’emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

La catéchèse, pour les familles des enfants de CE1 au CM2 qui le souhaitent, a lieu au sein de la paroisse. Les inscriptions commencent dans les prochains jours. *Voir circulaire de la paroisse en complément.*

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieuse organisés par l’école doivent en informer par écrit le directeur de l’école en précisant s’il laisse en autonomie leur enfant dans la classe ou s’il vient le chercher durant ce temps.

Contribution scolaire + adhésion APEL :

Cette année comme l’an dernier, les familles ont au choix le paiement par prélèvement ou sur facture (voir circulaire jointe).

Pour les familles qui choisissent le paiement par prélèvement, le déroulement de la procédure change un peu cette année. Après la mise en place de l’Euro (pièces et billets) en 2002, l’harmonisation européenne des moyens de paiement se poursuit par la création d’un espace unique européen des paiements en euros appelé : SEPA

(single euro payments area – espace unique de paiement en Euros). Dans l'espace SEPA, commun à l'ensemble des pays européens, tous les consommateurs, les entreprises, les administrations, les commerçants pourront effectuer des paiements dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays.

Ce nouveau dispositif entraîne la disparition du prélèvement national qui est remplacé par le prélèvement SEPA. Cette migration s'accompagne de la conversion de l'actuel RIB qui devient IBAN-BIC. Notre établissement a fait migrer l'ensemble des prélèvements automatiques dans la nouvelle norme SEPA, anticipant de quelques mois la fin du prélèvement national (prévenu pour février 2014). Le changement pour les familles sera le suivant : au lieu de signer une autorisation de prélèvement vierge comme précédemment, vous signerez une autorisation de prélèvement personnalisé avec votre numéro d'IBAN et les coordonnées de l'établissement débiteur (l'école).

Le prix de l'adhésion à l'association des parents d'élèves (APEL) et de l'abonnement à la revue *Famille & Education*, pour les parents qui le souhaitent, sera porté sur la facture du premier trimestre. (voir circulaire APEL verte ci-jointe). Si la famille a choisi le prélèvement automatique, la cotisation mensuelle sera augmentée de 1,5 euros par mois.

Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.

Horaires du secrétariat-comptabilité :



Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Marie-Jo Squiban est à votre disposition pour toute question concernant la facturation, les changements exceptionnels de dernières minutes pour la cantine, la garderie. Elle assure l'accueil téléphonique et transmet l'information.

Le secrétariat dispose d'une adresse de courriel en cas de besoin : comptabilite@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent en voici les dates :

niveau	date de la réunion	horaire de début	lieu
TPS, PS et classe PS/MS bilingue	mardi 8 octobre 2013	18h00	Salle multifonctions sur le site de l'école élémentaire
MS	vendredi 4 octobre 2013	18h00	
GS	mardi 15 octobre	18h00	
CP et classe de GS/CP bilingue	mardi 1 octobre 2013	18h00	
CE1 et classe de CE1/CE2 bilingue	jeudi 26 septembre 2013	18h00	
CE2	lundi 30 septembre 2013	18h00	
CM1	vendredi 27 septembre 2013	18h00	
CM2	vendredi 20 septembre 2013	18h00	

Possibilité de se garer sur la cour arrière de l'école élémentaire.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de l'école,

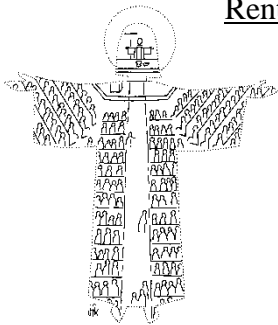
Florent Bégo
direction@liesse.fr

PLANNING DES MESSES en FAMILLE 2013/2014

« *Le temps de la Parole* » pour les 3-7 ans est prévu pendant les messes en famille

Début de la catéchèse de 29 au 5 Octobre

Rentrée communautaire des CE2 28 septembre de 16h00 à 18H00
à Saint Renan



Messe de rentrée de la catéchèse

Dimanche 6 octobre à 10h30 à Saint Renan

Avec la Remise de l'évangile aux CE2 de l'ensemble paroissial



Messe en famille- novembre
Dimanche 10 novembre à 10h30 à Saint Renan

Messe en famille- décembre

*Dimanche 1 décembre à 10h30 à Saint Renan **Appel des CMI (1^{er} dimanche de l'Avent)**
Mardi 24 décembre à 18h à Saint Renan *messe de Noël des familles*

Messe en famille- janvier

Dimanche 12 janvier à 10h à 30 Saint Renan (**Baptême du Seigneur**)

Messe en famille- février

Dimanche 2 février à 10h30 au Conquet (**Présentation du Jésus au temple**)-*fête du doyenné*

Messe en famille- mars

*Dimanche 24 mars à 10h30 à Saint Renan (**3^e dimanche du carême**) *demande 1 des communions des CMI de l'ensemble paroissial*

Messe en famille avril

Samedi 5 avril ; temps fort et sacrement du pardon pour les CMI et les enfants des autres niveaux de l'ensemble paroissial

Jeudi Saint jeudi 17 avril à 20 h à Saint Renan *avec des CMI de l'ensemble paroissial*

Samedi 19 avril à Saint Renan –*Veillée Pascale- baptême des enfants d'âge scolaire*

Dimanche 20 avril à 10h30 à Saint Renan-Pâques

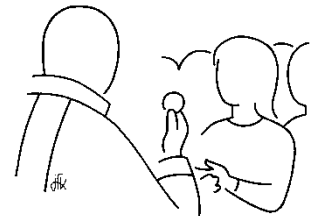
Messe en famille- mai

Dimanche 18 mai à 10h30 à Saint Renan – *Remise du Credo aux CM2 de l'ensemble paroissial*

Samedi 17 mai temps fort pour les CMI

1^{ère} des COMMUNIONS

Dimanche 25 mai à 10h30 à MILIZAC



Messe en famille-juin

Dimanche 8 juin à 10h30 à Saint Renan (PENTECOTE)

* les messes vont être précédées par le temps de catéchèse